

QUESTIONS TYPE

1. Si la Demande d'Enregistrement d'un Représentant d'Athlètes est acceptée et qu'il (elle) réussit à l'examen, il (elle) devient automatiquement Représentant d'Athlètes.

A: Vrai

B: Faux

2. Une fois qu'un Représentant d'Athlètes est autorisé, il (elle) peut porter le titre de "Représentant Autorisé de l'IAAF" (*en anglais* "IAAF Authorised AR")

A: Vrai

B: Faux

3. Quelle est la durée maximum d'un contrat entre un Représentant d'Athlètes et un Athlète ?

Réponse : _____

4. Est-ce qu'un athlète qui ne figure pas sur la liste du « Top 30 » peut recourir aux services d'une personne autorisée en qualité de Représentant d'Athlètes ?

A: Vrai

B: Faux

5. Sauf accord au préalable de la Fédération Membre en question, un Représentant d'Athlètes ne peut pas engager un athlète à une compétition dont les dates se chevauchent avec celles des Championnats Nationaux de l'athlète.

A: Vrai

B: Faux

6. Si un litige qui surgit entre un Représentant d'Athlètes et une Fédération Membre ne peut pas être résolu à l'amiable, il sera référé selon la Réglementation à l'IAAF pour médiation.

A: Vrai

B: Faux

7. Les formulaires de localisation des Athlètes figurant sur la liste du groupe-cible de l'IAAF doivent être présentés :

A: Une fois par mois à la Fédération Membre de l'athlète

B: Deux fois par an à l'IAAF

C: Chaque trimestre à l'IAAF

8. La publicité ou l'affichage du ou des sponsor(s) de l'athlète par exemple sous cette forme: "Athlète (nom) sponsorisé par la société (nom)" est-elle autorisée sur le maillot de l'athlète ?

A: Oui

B: Non